

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 12 octobre 2012

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°25

INSTRUCTION N° 753/DEF/EMAA/BSOUTIEN/PERS

modifiant l'instruction n° 900/DEF/EMAA/BSOUTIEN/PERS du 30 juin 2011 relative aux tenues du personnel militaire de l'armée de l'air.

Du 5 septembre 2012

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR : bureau « soutien ».

INSTRUCTION N° 753/DEF/EMAA/BSOUTIEN/PERS modifiant l'instruction n° 900/DEF/EMAA/BSOUTIEN/PERS du 30 juin 2011 relative aux tenues du personnel militaire de l'armée de l'air.

Du 5 septembre 2012

NOR D E F L 1 2 5 1 8 1 8 J

Précédent Modificatif :

Erratum du 27 septembre 2011 (BOC N° 40 du 30 septembre 2011, texte 25).

Texte modifié :

Instruction n° 900/DEF/EMAA/BSOUTIEN/PERS du 30 juin 2011 (BOC N° 39 du 23 septembre 2011, texte 18 ; BOEM 557-2.1.1) modifiée.

Référence de publication : BOC N°44 du 12 octobre 2012, texte 25.

L'instruction n° 900/DEF/EMAA/BSOUTIEN/PERS du 30 juin 2011 est modifiée comme suit :

Annexe I. « PORT DE CERTAINS ATTRIBUTS ET INSIGNES ».

1. Après le point 4.15. « Insigne de brevet de spécialité " entraînement physique militaire et sportif " ».

Ajouter le point 4.16. suivant :

« 4.16. **Insigne de brevet de spécialité « *forward air controller* ».**

Le personnel spécialisé « *forward air controller* » est autorisé à porter l'insigne de brevet propre à cette spécialisation. ».

2. Au lieu de : « 4.16. Insigne d'unité. » ;

Lire : « 4.17. Insigne d'unité. ».

3. Au lieu de : « 4.17. Insigne des élèves sous-officiers. » ;

Lire : « 4.18. Insigne des élèves sous-officiers. ».

4. Au lieu de : « 4.18. Insignes des élèves de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air. » ;

Lire : « 4.19. Insignes des élèves de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air. ».

5. Au lieu de : « 4.19. Port des insignes. » ;

Lire : « 4.20. Port des insignes. ».

6. Au point 4.20. « Port des insignes. ».

Après : « - insigne de brevet de spécialité " entraînement physique militaire et sportif " » ;

Ajouter : « - insigne de brevet "*forward air controller*" ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
major général de l'armée de l'air,*

Joël MARTEL.